

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
29 MARS 2006**

L'an deux mille six, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, en séance ordinaire en mairie à partir de 21 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Lesparre, Maire, Ourmières, Lescop, Caron, Bordas, Clerc, Renauld, Fernandez, Trouvé, Prio, Adjoint

Mesdames et Messieurs, Leser, Maire honoraire, Faye, Legendre, Péry, Salvaire Chevallier, Ngwette, Calabuig, Olgiati, Legrand, Tréhet, Enhart, Delmas, Hervé, Gibert, Chérin, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Launay a donné pouvoir à M. Bordas
Mme Brayer a donné pouvoir à M. Enhart
Mme Coulon a donné pouvoir à M. Caron
Mme Azévédó a donné pouvoir à M. Ngwette
Mme Larcher a donné pouvoir à M. Ourmières
M. Noël a donné pouvoir à M. Chevallier
Melle Mkabari a donné pouvoir à M. Calabuig
Mme Rigaut a donné pouvoir à M. Gibert
Mme Achache a donné pouvoir à M. Lesparre

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de sa séance du 1er février dernier.
Il passe ensuite à l'examen des dossiers portés à son ordre du jour.

DOSSIER 1 - BUDGET VILLE ET FISCALITE 2006

Sur le rapport de M. le maire,

1 – BUDGET VILLE 2006

La préparation du budget annuel de la ville est engagée depuis octobre dernier. Elle a donné lieu à une large concertation avec la population ainsi qu'avec le personnel communal à l'occasion de plusieurs rencontres spécialement consacrées au sujet.

Après la définition des orientations -arrêtées par le Conseil Municipal en février dernier- et l'examen des différentes propositions en commissions, il convient maintenant d'arrêter le document. Le travail des commissions s'est fait à partir des priorités financières fixées au Conseil Municipal de février.

I - Concernant les grandes ressources, il s'agit de :

-**maîtriser le recours à l'emprunt:** 2 900 000 euros sont budgétés, soit le même montant que celui souscrit en 2005 ; la mobilisation de ces fonds ne se fera que compte tenu des besoins et très certainement sera-t-il possible de baisser ce montant prévisionnel lors du budget supplémentaire grâce à l'apport de l'agglomération.

-**simplement reconduire les taux 2005 des impôts locaux** (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti - puisque la taxe professionnelle sera perçue par la Communauté d'Agglomération), confirmant ainsi **la volonté du Conseil Municipal de modérer autant que faire se peut la pression fiscale sur les contribuables.**

-**prendre acte de l'évolution des dotations versées par l'Etat :** la DGF – dotation globale de fonctionnement augmente de 1,39 % seulement ; les allocations de compensation liées aux différentes réformes fiscales intervenues au cours des

précédentes années baissent de 8,6%. Le montant de la DSU (dotation de solidarité urbaine) ainsi que celui du FSRIDF (fonds de solidarité régional Ile de France) ne sont toujours pas connus et les estimations sont prudentes.

–Prendre en compte les **conséquences de la communauté d'agglomération** : transfert intégral de la ville à la CAAB du produit de la taxe professionnelle et de dotations liées ainsi que des charges de certains services (R'BUS...) ; versement par l'agglomération à la ville d'une allocation de compensation égale à la différence entre les ressources dont elle dispose venant de Bezons et les charges que Bezons lui fait désormais supporter ; versement également par l'agglomération d'un montant prélevé sur la DGF communautaire versée par l'ETAT à la CAAB, en cours de calcul et estimée à environ 500 000 € pour Bezons. L'essentiel des mouvements interviendront au budget supplémentaire.

II - LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN DEPENSES

A – LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE avec la poursuite des conférences et débats citoyens, les actions en direction des associations, le projet de ville, le conseil des seniors ou encore le conseil local de la jeunesse ... et un nouvel élan donné aux **conseils de quartiers** et plus largement à la démarche participative. **La maison du parc Sacco** va ouvrir prochainement et mettra à disposition un nouvel outil au service de la participation et de la vie associative pour le quartier du Val. L'aide aux associations est maintenue à son fort niveau.

B – LES GRANDES ANIMATIONS

La fête de la jeunesse, la parade de Noël, la foire, les banquets des anciens, Liberté Livre, la sécurité routière, la solidarité internationale, la fête de l'internet, les animations d'été, la semaine sportive scolaire ou le triathlon, la fête des associations, le forum des sports, le triathlon, la fête de la musique pour la petite enfance, les voeux municipaux et économiques, le forum du projet de ville (sous une forme renouvelée) ainsi que les fêtes de quartier.

C – LE TRAVAIL EDUCATIF

Les **actions lecture** sont à souligner, notamment vers les populations en difficultés. Les conclusions de l'étude sur la démographie et la sectorisation scolaire devront être tirées. L'action sur la **formation** initiale et permanente sera poursuivie. L'année sera marquée par des avancées dans les **téléservices** : la télétransmission de certains documents administratifs est déjà opérationnelle en test départemental. Il en est de même pour les espaces numériques. Le budget de la **Caisse des Ecoles** pourra être maintenu à son niveau 2005, l'aide de la ville restant essentielle et d'un fort niveau (680 000 euros).

D – LA SOLIDARITE

La subvention au **CCAS** va augmenter (215 000 euros contre 165 000 euros en 2005), celle versée à la RPA (foyer Péronnet) restant du même niveau élevé (205 500 euros). L'accompagnement social des bénéficiaires du **RMI** sera poursuivi avec notamment des actions de re mobilisation et de participation à la vie de la cité. Le budget en direction des **retraités** augmente de près de 10% afin de rester très attentifs à l'évolution de leurs besoins. Celui du **centre de santé** augmente de plus de 13%, permettant la montée en charge des actions de **prévention** santé. En investissement, il est prévu l'achat d'un fauteuil dentaire (32 500 euros) ainsi que des travaux sur les canalisations d'eau (27 000 euros).

La ville s'est aussi dotée de moyens nouveaux pour l'impulsion des actions de nature à promouvoir la **solidarité internationale et le développement durable**.

E – LE QUOTIDIEN

Une nouvelle tranche du **plan de fleurissement** de la ville est prévue. L'association des bezonnais sera encore recherchée avec le concours des jardins et balcons fleuris. Un effort particulier sera fait pour l'entretien des arbres des différents parcs avec une étude phytosanitaire.

La propreté donne lieu à un projet d'ensemble. Le changement d'une des balayeuses (par location) est dans ce cadre prévu.

Des crédits non affectés permettront des interventions rapides pour le petit entretien, la quotidienneté.

Pour la voirie 320 000 euros sont inscrits pour renforcer le travail de maintenance des rues, soit **3 fois plus de crédits qu'en 2005 ; ce chiffre devrait être encore majoré au supplémentaire grâce aux concours de l'agglomération.**

F – LA RENOVATION DES EQUIPEMENTS

Des travaux de rénovation lourde de **voirie sont budgétés sur la rue Allende** (780 000 euros sur l'année), la **rue Louis Champion** (278 000 euros) toutes 2 dans le cadre de la requalification des zones d'activité, la **rue du cimetière** (288 000 euros seront inscrits au BS pour la 2ème tranche) et la **rue Victor Hugo** (441 000 euros) ainsi que pour la sécurisation des abords de cette école.

Dans les bâtiments scolaires, la rénovation portera cette année sur la **maternelle G. Péri** (pour 682 000 euros) et la poursuite du gros travail de **réhabilitation des groupes scolaires** pour lequel les subventions du Conseil Général sont obtenues (pour 420 000 euros en dépenses).

La rénovation **du terrain de football Delaune** sera aussi réalisée (269 000 euros seront inscrits au BS en sus des reports 2005).

G – LE PROJET DE VILLE

Il connaîtra une année majeure dans sa concrétisation qui se traduira par l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme**, la poursuite du travail sur la **formation professionnelle** comme sur le **plan de déplacement**.

L'année sera marquée par la grande opération **ANRU de l'Agriculture** qui voit s'engager la réhabilitation de la cité des Brigadières et les travaux de voirie. Le travail pour faire aboutir l'ANRU de la **Tête de Pont** se poursuivra.

Après les 2 premiers **forums du projet de ville** tenus en 2004 et 2005 avec succès, une grande initiative axée sur le développement durable, les perspectives pour la ville et la place des citoyens sur ce thème interviendra en 2006.

Pour le personnel communal, l'effort se porte sur la formation et la modernisation du matériel. Le plan informatique va se poursuivre à un haut niveau, axé davantage sur les logiciels et les télé services (Bezons est ville pilote départementale). L'association des agents au travail municipal sera recherchée systématiquement dans le cadre de la démarche participative générale initiée par la Municipalité.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Mme et MM. Legrand, Olgiati et Hervé s'abstenant, Mmes et M. Tréhet, Gibert et Rigaut par pouvoir votant contre), le budget primitif de la ville équilibré, par chapitre ou opération :

- En investissement : 7 478 594 euros
- En fonctionnement : 36 786 004 euros

et approuve et autorise à la majorité (Mmes et M. Tréhet, Gibert et Rigaut par pouvoir s'abstenant) le versement des subventions aux associations.

2) VOTE DES TAUX DES IMPOTS DES TAXES D'HABITATION ET FONCIERES

Appliqués aux bases de ces impôts (calculées par l'Etat suivant les règles nationales), ils détermineront la cotisation individuelle que devra acquitter chaque contribuable pour ce qui concerne la seule part communale.

Leur calcul dépend du montant du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget et de l'évolution des bases. Celles ci varient ainsi qu'il suit :

EVOLUTION DES BASES FISCALES

	2005 – réelles (1)	2006 – notifiées (2)	%
Taxe d'habitation	26 060 326	27 151 000	4,19%
Foncier bâti	26 872 145	27 639 000	2,85%
Foncier non bâti	85 609	81 500	-4,80%
TOTAL	53 018 080	54 871 500	3,50%

(1) Il s'agit des bases effectivement constatées en fin d'année 2005

(2) Il s'agit des bases notifiées par les services fiscaux en février 2006

Il est rappelé que les bases des taxes foncières et d'habitation sont revalorisées nationalement de 1,8%. L'évolution des bases sur Bezons est donc supérieure, ce qui **traduit la dynamique de la ville**.

Les bases de taxe professionnelle perçue par la Communauté d'agglomération, augmentent de 10,5%, passent de 41 777 923 euros à 46 163 605 euros, **croissance très remarquable**.

PRODUIT FISCAL ATTENDU A TAUX CONSTANT

	2005	2006
TH	3 859 534	4 021 063
FB	4 509 146	4 637 824
FNB	67 066	63 847
TOTAL	8 435 746	8 722 734

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, le Conseil a souhaité modérer autant que possible le recours à la fiscalité. **Aussi est-il proposé de renouveler simplement et pour la 4ème année consécutive les taux antérieurs, soit:**

TAUX	
TAXE D'HABITATION	14,81
FONCIER BATI	16,78
FONCIER NON BATI	78,34

Le Conseil approuve, à la majorité (Mmes et M. Tréhet, Gibert et Rigaut par pouvoir s'abstenant), les taux proposés pour les 3 taxes directes locales.

DOSSIER 2 - MOTION RELATIVE AUX FINANCES LOCALES

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le conseil municipal adopte, à la majorité (Mme et MM. Legrand, Olgiati, Hervé, Rigaut (par pouvoir), Tréhet et Gibert s'abstenant), la motion ci-dessous :

« **La vraie réforme de l'impôt reste à faire.**

Notre pays vit une crise politique, économique et sociale sans précédent.

Après avoir développé la précarité, mis en cause le code du travail, programmé et engagé le démantèlement de la retraite par répartition, de la Sécurité sociale, des services publics, le gouvernement voudrait franchir maintenant une étape supplémentaire dans le domaine de la fiscalité.

Au travers de la loi de finances 2006, illustration est faite que jamais un gouvernement n'avait attaqué à ce point la structure fiscale du pays.

Cadeaux sur cadeaux sont distribués aux plus grandes entreprises, aux ménages les plus aisés, alors que les collectivités et leurs administrés sont étouffés.

S'agissant de l'impôt sur le revenu, déjà allégé pour les plus riches ces dernières années, il est, cette fois-ci mis en cause dans son fondement même puisqu'on diminue largement sa progressivité, pourtant facteur de justice.

Avec le nouveau barème, en moyenne un contribuable très aisé bénéficiera d'un allègement 12 fois supérieur à celui d'un contribuable moyen ou modeste ! Ceux aux revenus trop modestes-ils sont 40 %- pour payer l'impôt n'auront évidemment rien.

Avec de telles mesures, l'impôt sur le revenu ne représentera plus que 17,3 % des recettes fiscales.

Les conséquences de ces décisions sont d'une exceptionnelle gravité.

Concernant l'impôt sur la fortune, l'ISF, une parade a été trouvée au travers du « **bouclier fiscal** ». Cette formule sous-entend que les impôts sur le revenu, l'ISF, les impôts locaux, ne pourront dépasser 60 % du revenu annuel. Au-dessus, les intéressés seront remboursés. C'est évidemment la remise en cause de l'ISF qui est visée.

Ce « dépassement d'impôts » sera globalisé à l'échelle du pays et déduit du montant national de la Dotation Globale de Fonctionnement (principale participation de l'Etat aux villes). **Ce qui revient à faire payer par les contribuables modestes des villes modestes le remboursement à des contribuables riches des villes riches !**

Dans le même temps, les impôts sur la consommation, TVA, TIPP, ceux qui pèsent le plus sur les familles pauvres, modestes, moyennes, continuent de croître.

Aujourd'hui ces impôts à la consommation représentent 54 % des recettes.

Bien entendu, les collectivités locales ne sont pas épargnées.

Leurs difficultés financières sont d'une exceptionnelle gravité. Ce constat est partagé par les élus de toutes sensibilités comme l'attestent de nombreuses déclarations d'élus et d'associations d'élus telles l'AMF (association des maires de France) ou l'AMIF (association des maires d'Ile de France).

Elles sont confrontées à des besoins sociaux, individuels et collectifs croissants, liés à la dégradation massive des conditions de vie.

Mais elles doivent aussi répondre à des besoins en constante progression dans des domaines aussi divers que l'aménagement du territoire, l'amélioration et la préservation de l'environnement, sans oublier les conséquences des lois dites de « décentralisation ».

Tout cela nécessite des investissements en forte progression qui représentent aujourd'hui les 2/3 des dépenses d'équipement public et des personnels plus nombreux et plus qualifiés, avec donc une masse salariale en progression.

Cette remise en cause de la structure fiscale de notre pays a un dénominateur commun :

- Alléger la charge de l'Etat et faire contribuer davantage les collectivités locales à la réduction du déficit public, tout cela pour répondre aux critères de l'Union Européenne.
- Réduire les dépenses consacrées aux services publics en les faisant payer aux usagers et supporter aux collectivités locales, au prix d'une hausse insupportable de la fiscalité des ménages ou encore en les privatisant.

L'impôt local, tel qu'il est aujourd'hui et évolue, ne peut permettre aux collectivités territoriales d'assumer les compétences que l'Etat leur abandonne. Sans doute espère-t-il que les habitants, les contribuables, les électeurs se tourneront vers les élus locaux, les rendant responsables de tout ce qui ne va pas.

Ce que veut le Conseil municipal de Bezons, c'est que les collectivités territoriales soient pleinement en capacité de répondre aux besoins des populations vivant et travaillant sur leur territoire. Il estime indispensable de réformer et de moderniser la fiscalité locale.

C'est pourquoi, le Conseil municipal demande :

- Que l'assiette de la taxe professionnelle soit élargie en intégrant la taxation des actifs financiers. (Ces actifs, tirés du travail et de l'activité des entreprises doivent participer, de manière citoyenne au développement des territoires, à la satisfaction des besoins sociaux et collectifs et permettre de baisser les impôts des ménages.)
- Que les bases de la taxe professionnelle soit allégées en fonction de l'utilisation des ressources en faveur de l'emploi créé et de l'investissement productif engagé.
- Une réelle égalité et justice sociale devant l'impôt, outil de la solidarité nationale.
- Que soient enfin révisées les valeurs locatives, bases de toute la fiscalité locale et élargie l'application du plafonnement de la Taxe d'habitation pour les familles modestes.
- Que la taxe professionnelle préserve l'autonomie des collectivités locales et que son plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises, limitant la principale ressource propre des communes, soit abandonné.
- La suppression de l'instauration du « bouclier fiscal » exonérant davantage les gros contribuables.
- Que l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement soit égale à la croissance du Produit Intérieur Brut. (et non 50 % en 2006)
- Que soit remboursée intégralement et immédiatement la TVA sur les investissements des collectivités, ainsi que pour certaines de leurs dépenses de fonctionnement.
- Que cesse les hausses injustifiées et répétitives de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de retraite des agents des collectivités locales.
- Que soit garanti le maintien, voire la réduction des taux d'emprunts et l'allègement des annuités.

DOSSIER 3 - MOTION POUR LA REALISATION DU TRAMWAY T2

Sur le rapport de M. Leser,

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité la motion ci-dessous :

« La municipalité, depuis de nombreuses années, se mobilise pour la réalisation d'un nouveau mode de transports : le Tramway.

Par milliers, les Bezonnaises et les Bezonnais ont manifesté un très grand intérêt pour ce projet et ont, tout au long des différentes étapes de son élaboration, largement soutenu sa réalisation.

Le prolongement de la ligne de tramway T2 de La Défense à Bezons permettrait enfin d'améliorer sensiblement la desserte en transports en commun de la commune qui fait cruellement défaut aux habitants et aux salariés de notre ville.

Sa concrétisation a bien avancé mais se heurte aux réticences manifestées par l'Etat dans le montant de ses engagements pour le financement de plusieurs infrastructures de transports en Ile de France.

Devant cette situation, le Maire, Dominique LESPARRÉ, a interpellé le Premier Ministre, la Présidente de la RATP et la Région.

C'est pourquoi le Conseil Municipal :

- **Réaffirme** son attachement indéfectible à la mise en service du prolongement du T2 de La Défense jusqu'au Pont de Bezons;
- **Demande** expressément que le calendrier initial soit respecté et qu'aucun nouveau retard ne vienne perturber son achèvement ;
- **Exige** que l'ensemble des financements prévus par l'Etat soit mobilisé pour sa réalisation ;
- **Souhaite** une meilleure coopération entre les différents partenaires du projet. »

DOSSIER 4 - MISE EN PLACE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MISE A DISPOSITION DE SERVICES COMMUNAUX

Sur le rapport de M. Ourmières,

La communauté d'agglomération d'Argenteuil/Bezons (CAAB) a été créée le 1^{er} janvier 2006. Sa mise en place suppose de mener des tâches diverses qui – faute de services propres à la CAAB – doivent être prises en charge par ceux des villes.

La CAAB exerce d'ores et déjà à la place des communes la compétence en matière de **TRANSPORTS, de PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT et d'EMPLOI.**

Il y a donc lieu de prévoir la mise à disposition des services afférents des villes à savoir pour Bezons :

- ❖ **La Direction de l'Urbanisme** qui participe – comme il le faisait précédemment pour le compte de la ville – à la gestion du réseau R BUS et plus généralement à la question des déplacements
- ❖ **Le service de l'Habitat** – qui participe à l'élaboration du PLH qui doit devenir intercommunal

- ❖ **La dimension emploi** de la Direction des Solidarités qui participe à la

création de la Maison pour l'Emploi qui a vocation à intégrer l'actuelle structure regroupant Place des Droits de l'Homme ANPE, MISSION LOCALE, ASSEDIC et un secrétariat de la ville

La CAAB reversera à la commune les dépenses ainsi faites pour son compte.

Le conseil municipal approuve et autorise, à l'unanimité la passation des actes nécessaires.

DOSSIER 5 - CONVENTION REGION/CAISSE DES DEPOTS – prêt à 0% IMMEUBLE 13/15 RUE EDOUARD VAILLANT

Sur le rapport de M. le maire,

La Ville s'est portée acquéreur, dans le cadre du droit de préemption, d'un terrain sis 13/15 rue Edouard Vaillant. Situé dans le périmètre de requalification du secteur Jaurès/Casanova, il a paru souhaitable d'y réaliser une opération de logements qui contribuera à la transformation progressive du quartier en apportant une offre d'habitat complémentaire. Le groupe ARCADE, contacté, s'est engagé à racheter le terrain pour y édifier une trentaine de logements locatifs à l'issue de la révision du POS/PLU.

L'acquisition sera donc équilibrée en dépenses et recettes mais la Ville aura toutefois à assurer pendant plusieurs mois le partage foncier du terrain. Or dans le cadre de la politique de la Région Ile de France en faveur du logement social, une procédure permet aux collectivités locales de bénéficier d'une aide à ce portage foncier sous forme de prêts spécifiques de la CDC (caisse des dépôts et consignations) assortis d'une bonification de la Région qui permet d'en ramener le taux à zéro.

Le conseil approuve, à la majorité (Mmes et M. Tréhet, Gibert et Rigaut par pouvoir votant contre), la sollicitation de ce dispositif régional et autorise son maire à signer les documents y afférents.

DOSSIER 6 - POLITIQUE DE LA VILLE - 1ère PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE - ETAT

Sur le rapport de M. Caron,

Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité, les subventions accordées par l'Etat pour un montant de 109 256,85 € permettant la mise en œuvre de différentes opérations intervenant dans le cadre des actions dites de « politique de la ville » et autorise le versement des aides communales aux associations.

DOSSIER 8 - LIBERTE LIVRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Sur le rapport de M. Ourmières,

La deuxième édition de *Liberté Livre*, manifestation biennale autour de « rencontres et d'échanges autour du livre » vient de se terminer.

Pour mémoire, *Liberté Livre* s'est inscrit dans les 3 objectifs majeurs : partenariat avec l'éducation nationale ; démocratisation culturelle : travail en direction des populations éloignées de la culture ; caractère festif des manifestations

Cette année, le continent Africain (Maghreb+Afrique noire) et le continent Européen (avec

un accent sur le Portugal par le biais des peuples lusophones d'Amérique du sud) ont été à l'honneur permettant ainsi à nombre de bezonnais de se sentir impliqués. La manifestation s'est décliné notamment autour des thématiques suivantes : les origines, la mémoire, l'identité, l'expression de ces cultures. Les subventions sollicitées (pour un coût total estimé à 38 700 €) sont :

- Conseil général : 5 000 €
- Conseil régional : 6 300 €
- Etat

Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité, auprès de ces financeurs les subventions les plus larges possibles.

DOSSIER 9 - BUDGET 2006 DE L'ASSAINISSEMENT ET REDEVANCE

Sur le rapport de M. Renault,

Les crédits d'investissement de ce budget seront affectés principalement au remplacement des canalisations rue Germinal, à la création d'un réseau d'eaux usées impasse Plainchault- Lacroix, au changement de divers tampons, à la création d'un regard impasse Marguerite, à une pré-étude d'un schéma directeur de l'assainissement (financée par une subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 90% du coût HT).

La section de fonctionnement est constituée de dépenses courantes, principalement la maintenance du réseau.

Ce budget s'équilibre à 223 734 euros en investissement et à 222 376 euros en fonctionnement.

Compte tenu de l'équilibre atteint, la redevance communale pourra être maintenue au même niveau qu'en 2005 soit 0,1567 euros par m3.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Mmes et M. Tréhet, Gibert et Rigaut par pouvoir s'abstenant) , le budget de l'assainissement et fixe ainsi qu'indiqué le montant de la redevance.

DOSSIER 10 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE LOCATIONS (Théâtre Paul Eluard)

Sur le rapport de M. Ourmières,

Les locaux du Théâtre Paul Eluard sont donnés en location à une régie chargée de sa gestion. Cette opération est retracée dans un budget annexe. Il s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

INVESTISSEMENT : 1 630 euros

FONCTIONNEMENT : 91 469 euros

Le conseil municipal approuve, à la majorité (Mmes et M. Tréhet, Gibert et Rigaut par pouvoir s'abstenant), ce budget annexe à la commune.

DOSSIER 11 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS A CERTAINES ASSOCIATIONS

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil Municipal approuve et autorise, à l'unanimité, la signature des documents qui permettront de verser les aides communales prévues dans le budget pour l'USOB (190 360 €) et le COS (85 000 €)

DOSSIER 12 - MARCHES PUBLICS – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LES MAPA (marchés à procédure adaptée)

Sur le rapport de M. Ourmières,

Afin de prendre en compte un décret du 30/12/2005 ayant pour objet la modification de certains seuils mentionnés dans le code des marchés publics, les *articles 1, 2 et 11 du règlement intérieur des marchés publics sont modifiés ainsi : les montants indiqués de 230 000 HT sont remplacés par 210 000 €*

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette modification du règlement intérieur des marchés publics.

DOSSIER 13 - MARCHES PUBLICS – APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE GABRIEL PERI – 3ème tranche

Sur le rapport de M. Bordas,

Il s'agit cette année de compléter l'opération de restructuration de cette école, par l'intervention sur les classes « grandes sections », l'administration et les communs.

Sont prévus les aménagements suivants :

- La construction d'une deuxième coursive (symétrie avec la première) avec deux auvents servant de préaux et faisant lien avec la cour
- La construction d'un local technique,
- La création en extension d'une salle de jeux avec façade « circulaire »,
- La restructuration des locaux existants pour aménager les 3 classes « grandes sections », une bibliothèque, un local de réseau d'aide, les sanitaires et des locaux administratifs,
- L'installation de menuiseries PVC ouvrantes sur la coursive existante.

L'estimation du montant de cette tranche de travaux pour 2006 est de 586 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer une procédure d'appel d'offres, à signer le marché dans la limite du budget voté et à signer les éventuelles décisions de poursuivre et à d'engager éventuellement une procédure en marché négocié si l'appel d'offres était infructueux.

DOSSIER 14 - MARCHES PUBLICS – APPEL D'OFFRES - REPARATION VOIRIE

Sur le rapport de M. Renaud,

L'amélioration de la voirie communale fait partie des grandes priorités de cette année. Le marché de réparation de voirie arrive à échéance en juin 2006. Il s'agit de relancer une procédure en appel d'offre pour un marché à bons de commande dont les prestations sont similaires au marché en cours et intègrent :

-des petites opérations de réfection de voirie (réfections partielles),

-des opérations de rénovation de revêtement.

Les montants annuels du marché sont portés à 300 000 €HT pour le montant minimum annuel et à 1 200 000 €HT pour le montant maximum annuel (*le marché était en 2005 de 100 000 €*).

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans avec possibilité d'être dénoncé chaque année

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer une procédure d'appel d'offres, à signer le marché dans la limite du budget voté et à signer les éventuelles décisions de poursuivre et à d'engager éventuellement une procédure en marché négocié si l'appel d'offres était infructueux.

DOSSIER 15 - MARCHES PUBLICS – APPEL D'OFFRES STADE AUGUSTE DELAUNE

Sur le rapport de M. Trouvé,

Le stade Auguste Delaune nécessite une rénovation complète de ses équipements. La pelouse du terrain d'honneur est difficile d'entretien et ne permet pas à certaines périodes de l'année aux équipes de football de jouer. Très ancienne, elle demande donc à être remplacée par un revêtement plus en adéquation avec une pratique intense. Son équipement pour l'athlétisme est vétuste et demande à être modernisé et aménagé. L'objectif de cette réhabilitation est également de permettre une pratique en simultané de l'athlétisme et du football, ce qui est difficile aujourd'hui et de mieux contrôler les accès aux différentes disciplines possibles.

Dans un premier temps en 2006, il est proposé de procéder à la mise en place d'un gazon synthétique sur le terrain d'honneur et la mise aux normes de la FFF.

Le montant prévisionnel des travaux est évalué à 705 000 € HT. Les subventions obtenues s'élèvent à 177 467 € pour la région et à 98 593 € pour le département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer une procédure d'appel d'offres, à signer le marché dans la limite du budget voté et à signer les éventuelles décisions de poursuivre et à d'engager éventuellement une procédure en marché négocié si l'appel d'offres était infructueux.

DOSSIER 16 - MARCHES PUBLICS – AVENANTS MARCHE TRAVAUX ECOLE LOUISE MICHEL

Sur le rapport de M. Bordas,

Le chantier en cours nécessite quelques ajustements. Des prestations supplémentaires sont nécessaires sur :

- Le lot 1 (gros oeuvre) pour un montant de 8 221,29 Euros HT
- Le lot 5 (cloisons -doublage) pour un montant de 3 715,85 Euros HT

La prolongation des délais jusqu'au 30/06/2006 du marché initial est nécessaire pour ces travaux complémentaires ainsi que sur l'ensemble des lots déjà passés

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature des avenants et autorise la prolongation du délai du marché initial.

DOSSIER 17 - MARCHES PUBLICS – AVENANT MARCHÉ ENTRETIEN RESEAU ASSAINISSEMENT

Sur le rapport de M. Renaud,

Par délibération en date du 29 juin 2005 un marché en appel d'offres (à bons de commandes) a été signé pour l'entretien du réseau d'assainissement communal. La société FURANET a été déclarée attributaire du marché. Le contrat est conclu pour 3 ans avec des tarifs actualisables annuellement à la date anniversaire selon une formule décrite dans le marché. Celle-ci étant inapplicable suite à une erreur matérielle, il est nécessaire de la corriger par la formule suivante :

$P = P_o [(0,15) + 0,85 (TP10bis) / (TPo 10bis)]$ au lieu de $P = P_o [(0,125) + 0,85 (TP10bis) / (TPo 10bis)]$

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature d'un avenant modificatif de la formule de révision des prix.

DOSSIER 18 - MARCHES PUBLICS – LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2005

Sur le rapport de M. Ourmières,

Conformément à l'article 138 du Code des Marchés Publics, la ville est tenue de publier dans le courant du 1er trimestre 2006 le bilan des marchés supérieurs à 50.000 € HT passés en 2005.

Le conseil municipal prend acte du bilan des marchés publics 2005 qui enregistre 65 marchés.

DOSSIER 19 - DEMANDE DE SUBVENTION - QUARTIER DE L'AGRICULTURE

Sur le rapport de M. Caron,

Lors de sa séance du 14 décembre 2005, le conseil municipal a approuvé une demande de subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) pour la mise en œuvre du programme d'aménagement des lieux suivants : sécurisation devant les groupes scolaires Victor HUGO et Jacques PREVERT, aménagement de l'allée de Szeckszard, de la rue du 8 Mai et de la rue V.Hugo. Or M. le préfet du Val d'Oise a fait remarqué que la demande, dans le cadre de l'ANRU n'est pas à formuler auprès de l'Etat, comme il a été stipulé dans la délibération afférente mais directement auprès de l'ANRU qui est constituée en établissement public.

Le conseil approuve, à l'unanimité, cette précision sur le financeur.

M. Caron précise que la réhabilitation de la cité des Brigadières est maintenant engagée, la charte de relogement des locataires est conclue, la réhabilitation de la résidence du Parc démarrera en septembre. La concertation avec la population se poursuit activement. Un bureau d'études a été choisi pour mener la partie technique des aménagements de voirie.

DOSSIER 20 - INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Sur le rapport de M. le maire,

Le Conseil Municipal prend acte du lancement des travaux préparatoires au Plan Communal de Sauvegarde qui doit être établi à Bezons, en application de la loi modernisation de la sécurité civile.

Plutôt que d'agir dans une situation de crise, le PCS doit permettre de faire face, à n'importe quel évènement et évite de multiplier les plans suivant les situations. Les fondements de l'organisation mise en place doivent pouvoir s'appliquer quelle que soit la source du risque : catastrophe majeure ou accident d'origine naturelle ou technologique, perturbation grave de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau ou en énergie, intempérie, épidémie), solidarité avec une commune voisine sinistrée (renfort matériel et humain, accueil des personnes sinistrées), accident (circulation, incendie, fuite de gaz)

Ce plan dressé de manière partenariale, est destiné à doter tous les intervenants d'outils d'organisation, des formations préalables adéquates, d'un annuaire opérationnel, de procédures et d'outils techniques appropriés.

Il s'agit d'organiser l'assistance, la protection des personnes et leur mise en sécurité, mesures relevant des obligations du Maire, tandis que les services de secours conservent leurs missions propres.

Une fois établi, le PCS sera régulièrement révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques, des moyens pouvant être mis en œuvre.

DOSSIER 21 - CONVENTION AVEC LA SOCIETE SEGVAMA – INSTALLATION ET ENTRETIEN BORNE INCENDIE

Sur le rapport de M. Renauld,

La Société SEGVAMA, procède à la construction d'immeubles 39 – 45 bld Emile Zola à Bezons. Cet îlot doit accueillir un hôtel, des bureaux, une surface commerciale. Il est fait obligation au propriétaire d'installer à ses frais un poteau-incendie pour faciliter les secours en cas de sinistre (en limite actuelle de sa parcelle, sur sa propriété). Celui-ci sera la propriété de la Ville, qui en assurera l'entretien.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'installation et d'entretien de ce poteau incendie

DOSSIER 22 - CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE LOUIS CHAMPION

Sur le rapport de M. Renauld,

La Ville s'est engagée, avec la rue Lazare Carnot, dans un programme de requalification de ses Zones d'activité. Le programme de travaux 2006 prévoit notamment la réfection de la rue Louis Champion.

Pour mémoire, l'opération consiste à réaliser la prolongation du réseau d'assainissement, la rénovation complète de la chaussée et des trottoirs avec la pose de potelets, la création du stationnement et l'amélioration de la sécurité des piétons, l'enfouissement des réseaux dont Télécom et le renforcement de l'éclairage public

France Télécom propose à la Ville de contractualiser son intervention concernant

l'enfouissement des réseaux.

La Ville se chargera des études d'implantation des dispositifs nécessaires à l'enfouissement de son réseau (partie publique), des travaux de génie civil, de la pose des câbles de communication électronique en partie publique et de la dépose des parties abandonnées. L'opérateur se chargera des études d'implantation des dispositifs nécessaires à l'enfouissement de son réseau (partie privée), de la pose des câbles de communication électronique en partie privée, de la reprise en souterrain des branchements des riverains et des contrôles de conformité.

France Télécom versera à la Ville la somme de 753.84 € pour les travaux de génie civil, de pose de tuyaux et de chambre,

La Ville versera à France Télécom 686 € pour les études, la Maîtrise d'œuvre et le matériel de câblage.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention et autorise sa signature par son Maire.

DOSSIER 23 - INDEMNISATION SINISTRE CRECHE DES SYCOMORES

Sur le rapport de M. Caron,

Les locaux de la Crèche des Sycomores ont été endommagés par un dégât des eaux le 19 septembre 2005. L'expert, après visite de l'équipement fixe à **897 €** l'indemnisation de la Commune, chiffre égal au devis présenté par l'entreprise de peinture contactée.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette indemnisation.

DOSSIER 24 - AVENANT CAF – DELAI SUPPLEMENTAIRE TRAVAUX CRECHE PINOCCHIO

Sur le rapport de Mme Lescop,

Divers espaces de la **Crèche Pinocchio** ont été rénovés récemment. **La Caisse d'Allocations Familiales** a apporté son concours à cette opération à hauteur de **64 500€**. La convention de financement pour l'achat du matériel de cuisine s'achevait le 10 juillet 2004. Les dernières factures ayant été liquidées en fin d'exercice 2005, une prolongation des délais était nécessaire.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'avenant à la convention et autorise son maire à la signer.

DOSSIER 25 - DEMANDE DE SUBVENTION REAAP – PROJETS 2006

Sur le rapport de Mme Lescop,

A l'initiative du centre social municipal Le Colombier, des actions de soutien à la fonction parentale sont mises en place depuis plusieurs années. En 2006, deux projets sont proposés :

- Une journée sur l'équilibre alimentaire (ateliers cuisine dans les centres sociaux, actions collectives en PMI d'accompagnement des parents).
- Une action en direction des parents sur la problématique du comportement et de l'autorité parentale

Le coût total de ces 2 actions éligibles au titre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) départemental est estimé à 5900 €. Une subvention de 4100 € est demandée à la DDASS, dans ce cadre.

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, cette subvention auprès de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale et autorise son maire à signer les documents y afférents.

DOSSIER 26 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DU CENTRE SOCIAL DOISNEAU

Sur le rapport de M. Ourmières,

En date du 30 mars 2005, le conseil municipal approuvait, à l'unanimité, le projet social du centre social Doisneau, document contractuel déterminant les axes de travail permettant de demander le renouvellement de l'agrément par la CAF. Celle-ci envoie à la ville un avenant indiquant qu'elle renouvelle son accord à compter du 1^{er} juillet 2005 pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cet avenant et autorise son maire à le signer.

DOSSIER 27 - CONVENTION CPAM – MISE A DISPOSITION D'UNE BORNE CARTE VITALE

Sur le rapport de Mme Prio,

La CNAM (caisse nationale d'assurance maladie) a pris la décision de remplacer l'ensemble des premières bornes, devenues obsolètes, mises à disposition des assurés sociaux afin de consulter ou/et de mettre à jour leur carte vitale. Cet équipement est installé au centre de santé.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec la CPAM et autorise son maire à la signer.

DOSSIER 28 - CONVENTIONS MUTUELLES

Sur le rapport de Mme Prio,

Pour éviter aux usagers du Centre Municipal de Santé Maurice et Liliane BOURSTYN d'avoir à avancer les frais de consultations, soins médicaux, paramédicaux, radiologiques et dentaires. Il est proposé de passer convention avec la mutuelle MCD (Mutuelle Nationale Médico Chirurgicalo Dentaire) et la SMI (Société Mutualiste Interprofessionnelle) pour la prise en charge du ticket modérateur en ce qui concerne les adhérents à ces organismes ainsi que leurs bénéficiaires.

Le conseil approuve, à l'unanimité, ces conventions et autorise son maire à les signer.

DOSSIER 28 bis - CONVENTION ANPAA

Sur le rapport de Mme Prio,

En vue d'organiser des interventions d'éducation à la santé dans le foyer SONACOTRA l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie du Val d'Oise (A.N.P.A.A 95) a sollicité la contribution du centre municipal de santé pour une co-animation des séances. En contrepartie l'A.N.P.A.A. 95 s'engage à dédommager la mairie de Bezons de la somme de 60 euros pour chaque séance de deux heures d'animation.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant proposé pour chaque intervention et autorise la signature de la convention à intervenir.

DOSSIER 29 - TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Sur le rapport de M. Ourmières,

Chaque année le conseil municipal doit arrêter la liste des différents postes occupés par les agents communaux. Il s'agit des postes ouverts regroupés par filières et grades.

A : TABLEAU DES EFFECTIFS au 01.01.2006

FILIERE ADMINISTRATIVE

*Directeur Général..... 1	*Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe..... 6
*Directeur Général Adjoint.... 3	
*Directeur Territorial..... 3	*Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe... 11
*Attaché Territorial Principal de 2 ^{ème} classe..... 2	*Adjoint Administratif 22
*Attaché Territorial.... 28	*Adjoint Administratif à TNC (17h50 hebdo)..... 1
*Rédacteur Territorial Chef..... 3	*Agent Administratif Qualifié..... 64
*Rédacteur Territorial Principal..... 3	*Agent Administratif Qualifié à TNC (18h/hebdo).. 1
*Rédacteur Territorial..... 9	

FILIERE TECHNIQUE

*Directeur Général des services techniques 1	*Agent de Maîtrise Principal..... 6
*Ingénieur Principal..... 1	*Agent de Maîtrise Qualifié..... 3
*Ingénieur..... 2	*Agent de Maîtrise..... 18
*Technicien Territorial Supérieur Chef..... 2	*Agent Technique Chef..... 7
*Technicien Territorial Supérieur..... 2	*Agent Technique Principal..... 24
*Contrôleur en Chef..... 1	*Agent Technique Qualifié..... 3
*Contrôleur de travaux..... 4	*Agent Technique... 18
	*Agent des services techniques. 165

*Agent des services techniques à TNC..... 5

*Agent de salubrité qualifié..... 3

*Agent de salubrité..... 2

FILIERE MEDICO-SOCIALE

*Médecin Territorial à TNC (12h/hebdo)..3

*Puéricultrice cadre de santé 2

*Puéricultrice de classe supérieure..... 2

*Educatrice chef de jeunes enfants..... 1

*Educatrice principale de jeunes enfants 2

*Educatrice de jeunes enfants 5

*Auxiliaire de Puériculture Chef..... 1

*Auxiliaire de Puériculture Principale..... 2

*Auxiliaire de Puériculture... 7

*Infirmière cadre de santé ... 4

*Infirmière classe supérieure..... 3

*Infirmière Territoriale de classe normale

7

*Infirmière classe normale TNC (17h50) 1

*Auxiliaire de soins chef..... 2

*Auxiliaire de soins Principal 2

*Auxiliaire de soins..... 4

*A.S.E.M. de 1^{ère} classe..... 8

*A.S.E.M. de 2^{ème} classe... 36

*Agent Social Qualifié de 2^{ème} classe..... 18

*Agent Social Qualifié de 1^{ère} classe..... 2

*Rééducateur cadre de santé 1

*Assistant socio-éducatif 3

*Assistant Socio-éducatif à TNC (17h50 hebdo)..... 1

FILIERE CULTURELLE

*Conservateur Bibliothèque 1^{ère} classe..... 1

*Conservateur Bibliothèque 2^{ème} classe..... 1

*Bibliothécaire 2^{ème} classe..... 1

*Assistant Qualifié de Conservation 1^{ère} classe..... 1

*Assistant qualifié de conservation 2^{ème} classe..... 2

*Assistant Territorial de Conservation hors classe.... 1

*Assistant Territorial de Conservation de 2^{ème} classe 5

*Agent du patrimoine de 1^{ère} classe 1

*Assistant Territorial Spécialisé d'enseignement artistique à TNC..... 15

*Assistant Territorial Spécialisé d'enseignement artistique à TC..... 9

*Assistant d'enseignement artistique à TNC 3

FILIERE SPORTIVE

*Conseiller des APS..... 1

*Educateur Territorial des APS hors classe..... 1

*Educateur Territorial des APS 1^{ère} classe..... 2

*Educateur Territorial des APS 2^{ème} classe..... 6

*Educateur Territorial des APS 2^{ème} classe à TNC 6

*Educateur APS dans le cadre PEL à TNC..... 7

*Aide-Opérateur des APS..... 4

FILIERE ANIMATION

*Animateur... 4

*Adjoint d'animation... 4

*Agent d'animation qualifié..... 27

*Agent d'animation à TNC..... 2

*Agent d'animation qualifié dans le cadre PEL à TNC..... 14

HORS FILIERE

*Collaborateur du Maire..... 2

*Rédacteur en chef des publications... 1

*Journaliste-Photographe.. 1

*Chargée Prévention M.O.U.S..... 1

*Agent développement social..... 2

*Agent de développement local..... 1

*Directeur de Centre Social 1

*Directeur des centres sociaux..... 1

*Assistante Maternelle... 84

*Médecin généraliste..... 5

*Médecin spécialiste TNC..... 18

*Chirurgien-dentiste TNC 4

*Orthodontiste TNC..... 1

*Kinésithérapeute..... 1

*Animateur CLP TNC... 10

*Professeur de musique TNC (emploi spécifique)..... 1

*Ecrivain Public TNC... 1

*Chargé de mission action économique, emploi et formation..... 1

*Conseiller technique/Directeur Jeunesse. 1

*Conseiller technique pour le développement du quartier du nouveau Bezons..... 1

*Animateur coordinateur jeunesse CIVIQ..... 2

*Chargé de mission Conseil Local de la Jeunesse..... 1

*Vacataire Yoga..... 1

*Vacataire Chant-Chorale..... 1

*Vacataire Aquagym..... 1

*Vacataire projet Equilibre..... 1

B : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au 1^{er} mars 2006

- Transformation d'un poste d'infirmière de classe supérieure en infirmière de classe normale

Au 1^{er} avril 2006

- Transformation d'un poste d'agent administratif qualifié en rédacteur
- Transformation d'un poste d'attaché en rédacteur
- Transformation d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique en professeur d'enseignement artistique
- Création de 2 postes d'agents des services techniques
- Création d'un poste de chargé de mission au cabinet (communauté d'agglomération)

- Renouvellement d'un contrat de directeur de centre social
- Renouvellement du contrat de chargée de prévention Mous
- Renouvellement d'un contrat d'agent de développement social et passage du 7^{ème} au 8^{ème} échelon de la grille de rédacteur
- Transformation d'un poste d'attaché en contrat de 3 ans pour le poste de Chef de service comptabilité
- Transformation d'un poste d'attaché en contrat de 3 ans catégorie B pour le poste d'agent de développement commerce

Le conseil arrête, à l'unanimité, le tableau des effectifs permanents du personnel communal de l'année au 1^{er}/01/06 et les modifications liées à l'évolution des services.

DOSSIER 30 - DECISIONS

M. le maire rend compte des décisions de gestion courante

20 janvier 2006	Convention ville de Bezons/Comité Français de Secourisme et de Protection Civile pour une formation aux premiers secours, en direction de 10 jeunes de 11 à 25 ans.
24 janvier 2006	Location du château de la LUZIERE au Comité des 5 Rivières pour la période du 19 mars 2006.
25 janvier 2006	Rémunération de Mr KARIM Soufiane, intervenant HIP-HOP, sur le projet des ateliers d'expressions chorégraphiques actuelles année 2005 /2006, collaboration entre l'EMMD et le collègue Gabriel Péri.
6 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> •Convention entre la ville de Bezons et l'Association Arts Pluriels , pour des animations ateliers arts plastiques, en direction de 16 jeunes de 11 à 17 ans. •Contrat de maintenance logiciel Orphée à la médiathèque G. de MAUPASSANT à Bezons avec la société C3rb Informatique-Progiciels Orphée. •Contrat de maintenance des équipements matériels AID computers à la médiathèque Guy de Maupassant à Bezons avec la société AID COMPUTERS .
7 février 2006	Contrat de location, attribution d'un logement de type F4 au 33 bis, rue des Barentins 95870 Bezons, à titre précaire, onéreux et révocable, à Mr BAOUALI Mustapha, du 10 février au 31 août 2006.

8 février 2006	Annuaire internet, dit « alluaire » des Commerçants et artisans de la ville - convention avec la société Capsiel
14 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> •Avenant n°2 lot n°3 marché PA05/36 Travaux de rénovation 2005 à l'école Paul Langevin, avec la société ELEC SERVICE . •Assurance de l'exposition « les chevaux du vent » à la médiathèque du 17 au 28 mars 2006. •Refus de Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - sécheresse de l'été 2003 - Recours gracieux auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur
15 février 2006	Avenant n°2 lot n°5 marché PA05/36 -Travaux de rénovation 2005 à l'école Paul Langevin, avec la société LIVAN Père&fils.
16 février 2006	Convention de formation « B.P.J.E.P.S. » pour Mme PEGUET Karine agent communal, avec CEMEA INFOP à GENNEVILLIERS .
23 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> •Contrat entre la ville de Bezons et l'association Rives Inédites, pour la séance de contes du Mali le 22 mars 2006 après-midi au Centre social la Berthie. •Contrat entre la Ville de Bezons et l'association Planète Siam, pour des spectacles de poésie dans le cadre du « printemps des poètes » le 21 mars 2006 à la médiathèque G. de Maupassant. •Contrat entre la Ville de Bezons et l'association Rives Inédites, pour une séance de contes du Maghreb le 22 mars 2006 au Centre social Doisneau. •Contrat entre la Ville de Bezons et l'association Rives Inédites, pour une séance de contes du Brésil le 22 mars 2006 quartier du nouveau Bezons. •Assurance de l'exposition « Paroles Africaines » à la médiathèque de Bezons , du 17 au 28 Mars 2006.
24 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> •Contrat entre la ville de Bezons et l'association Sanguines, pour un spectacle « Contes judéo-arabes du Maghreb » le 24 mars 2006 à la médiathèque G.de Maupassant. •Contrat entre la Ville de Bezons et l'association Le Téalalala, pour le

	<p>spectacle « Ma Bibliothèque » le 22 mars 2006 à la médiathèque G. de Maupassant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat entre la Ville de Bezons et l'association Rives Inédites, pour une séance de contes du Congo le 24 mars 2006 à la médiathèque G. de Maupassant. • Contrat entre la Ville de Bezons et l'association Les Poètes Maudits, pour le spectacle « Arthur Rimbaud : « l'homme aux semelles de vent », le 25 mars 2006 à la médiathèque G. de Maupassant. • Contrat entre la Ville de Bezons et l'association Rives Inédites, pour la séance de mélodicocontes le 25 mars 2006 à la médiathèque G. de Maupassant.
28 février 2006	Assurance de l'exposition « Liberté Livre » à la médiathèque G. de Maupassant du 17 au 28 mars 2006.
1 mars 2006	Avenant n°1 marché PA04/35. Aide au montage du dossier ANRU du quartier des Brigadières , avec l'entreprise ATELIER TEL
2 mars 2006	Location d'un véhicule de marque IVECO à la société GDP, mise à disposition de ce matériel à la régie « Parc Auto » pour un transport d'expositions les 13 et 27 mars 2006.
3 mars 2006	Contrat entre la ville de Bezons et La Cie L'Air du Verseau, pour le spectacle « Bachir et les 7 épreuves » le 22 mars 2006 au Centre social du Colombier.
6 mars 2006	Convention relative à la réalisation d'une évaluation en milieu du travail (stage en centre de loisirs du 9 au 20 janvier 2006) signée avec l'A.N.P.E pour Mme KADAR Naïma.
10 mars 2006	Missions de maîtrises d'œuvres pour divers travaux à Bezons avec l'entreprise BETIF.
12 mars 2006	Fixation du montant des honoraires de Maître BRAULT, dans l'affaire commune de Bezons/CHEHU, infraction aux règlements d'urbanisme sur un terrain sis 66 rue Pasteur.
13 mars 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Location d'une journée d'une nacelle pour la Régie Parc Auto à la Société SERRE et ANSOT, pour le nettoyage d'une toiture. • Contrat entre la ville de Bezons et

	<p>le Centre de créations pour l'enfance, pour l'exposition « Paroles africaines » du 13 au 27 mars 2006 à la médiathèque G. de Maupassant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Location du château De la LUZIERE à MOTO SERVICE 45, du 22 au 23 Avril 2006.
14 mars 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Convention entre la ville de Bezons et l'association ACIDU, pour une animation favorisant l'accès à la lecture en direction des jeunes de 15 à 25 ans. • Acquisition de fourniture de produits de maçonnerie pour les services municipaux de la ville de Bezons, marché en procédure adaptée, passé avec l'entreprise SARL PERREIRA Fils. • Contrat entre la Ville de Bezons et la SARL DEMARCY, pour le spectacle « Oyé Luna » du 22 mars 2006 à la médiathèque G. Maupassant.
15 mars 2006	<p>Requête introductive d'instance présentée par la société BOISNARD (Marché AO 05/07 lot 7) - Désignation de Maître BRAULT pour défendre la Ville de Bezons dans cette affaire.</p>
16 mars 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat entre la Ville de Bezons et l'association Conte Leu pour la prestation « Contes africains » du 1^{er} avril 2006 à l'espace Aragon, dans le cadre du week-end africain. • Contrat entre la Ville de Bezons et la SARL JOYLYS pour la prestation musicale du groupe Akpessa Novinyo du 1^{er} avril 2006 à l'espace Aragon, dans le cadre du week-end Africain.
20 mars 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat entre la Ville de Bezons et l'association Histoires et cultures pour la prestation contes Africains avec Lamine M'Bengue du 1^{er} avril 2006 à l'espace Aragon, dans le cadre du week-end Africain. • Contrat entre la Ville de Bezons et L'artiste Togolais de la chanson King Mensah pour le concert du 1^{er} avril 2006 à l'espace Aragon, dans le cadre du week-end Africain.

	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de L'adhésion 2006 de la Ville de Bezons au pôle de Ressources Départemental et de Développement Social.
21 mars 2006	Décision de faire représenter la Ville de Bezons par Maître BRAULT dans les procédures liées aux infractions en matière de droit des sols - Affaire Commune de Bezons/M. NANDA Joseph.
22 mars 2006	MARCHE COMPLEMENTAIRE au marché PA 05/04 relatif à l'aide au montage du dossier ANRU du quartier de la Tête de Pont - La société AFTRP est chargée de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25

LE SECRETAIRE DE SEANCE
M. PERY

ANNEXE AU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/06
INTERVENTIONS DES ELUS

DOSSIER 1 - BUDGET VILLE ET FISCALITE 2006

M. Gibert : L'épaisseur des documents relatifs au budget 2006 est à elle seule éloquente : programme d'investissement : 17 pages, section de fonctionnement : 63 pages.
Nous ne pouvons malheureusement que remarquer et déplorer, une fois de plus, la

faiblesse de la part d'investissement dans le budget global que vous prévoyez pour la ville. Sur 44 264 598 € de budget global, vous ne consacrez que 7 478 594 € à l'investissement, faisant une fois encore la part belle au fonctionnement. Le ratio est donc pour cette année de 16,89 % d'investissements et 83,1 % de fonctionnement.

Je n'aborderai pas ce soir tous les points du budget qui nous ont laissé pantois : cet exercice serait par trop laborieux, pour vous comme pour moi. Je me contenterai de n'en évoquer que quelques-uns.

Si l'on regarde d'un peu plus près votre budget d'investissement, on se rend compte que 2 535 000 € de remboursement d'emprunts sont inclus dans les 7 478 594 € d'investissement. Il est tout à fait normal de retrouver cela en investissement. Mais cela signifie que la part réelle consacrée à l'investissement effectif dans notre ville est en fait de 7 478 594 € moins 2 535 000 € ; c'est-à-dire 4 952 594 €, soit seulement 11,18 % du budget !!!

Puisque j'évoque les remboursements d'emprunts, je voudrais vous faire part de notre inquiétude concernant au recours à l'emprunt, que vous n'hésitez pas à présenter comme « modéré ». Notre inquiétude vient du fait que vous prévoyez de rembourser 2 535 000 € d'emprunts en 2006, mais dans un même temps vous emprunterez 2 900 000 €. Vous endetterez donc notre ville de 365 000 € supplémentaires cette année. C'est cela qui est inquiétant, pour notre ville comme pour les Bezonnaises et les Bezonnais.

Nous déplorons également l'absence totale d'investissement sur l'action sociale et l'insertion, sur la solidarité internationale et sur le développement durable. Tous ces thèmes que vous brandissez mais pour lesquels, on le voit dans ce budget (page 3 du « programme d'investissement »), vous ne mobilisez aucun investissement.

En revanche, vous consacrez 217 000 € d'investissement à l' « environnement ». Mais si on s'intéresse d'un peu plus près à ce poste, on voit qu'en fait il s'agit des espaces verts (fleurissement, canisites, bancs, poubelles, jeux d'enfants) et non de l'environnement au sens écologique du terme. Nous le déplorons aussi.

Le gros des crédits d'investissement est affecté à la voirie (1 515 500 €). A y regarder de plus près, nous avons là encore été surpris, mais à 2 reprises cette fois.

La 1ère surprise a été de voir une ligne intitulée « marché entretien voirie », pour 321 000 €. Alors de deux choses l'une :

- où il s'agit de gros entretien s'apparentant à une véritable rénovation, et là on peut se demander ce qui pourra être réalisé avec 321 000 € (1 rue, 1 rue ½)...
- où il s'agit, comme l'intitulé le stipule, d' « entretien », et dans ce cas nous ne voyons pas comment le receveur municipal pourra autoriser ce budget comportant en investissement une ligne budgétaire relevant du fonctionnement.

Je vous parlais de 2 surprises concernant la voirie : la 2^{nde} est de taille. Elle vient de la présence dans ce budget primitif de dépenses prévues au budget supplémentaire. Ceci est tout à fait anormal. Le budget supplémentaire sert à ajuster, à inclure les dépenses non prévisibles au moment du budget primitif. Si vous prévoyez aujourd'hui des dépenses dans l'année, vous devez les inscrire dans le budget primitif. Ne pas le faire et prévoir d'ores et déjà d'inscrire ces dépenses au budget supplémentaire, avant même que le budget primitif ne soit voté, démontre le manque de sincérité de votre budget.

Il me semble qu'en matière de comptabilité publique, il est d'usage d'appliquer le principe selon lequel *toute dépense, même probable, doit être inscrite au budget, alors que les recettes ne le sont que si elles sont certaines*. Or, vous mentionnez dans le budget primitif des dépenses que vous n'inscrirez qu'au budget supplémentaire, alors que, connues aujourd'hui elles devraient être inscrites au budget primitif.

Que dire sur le fonctionnement ?

Nous avons remarqué que la masse salariale reste quasiment stable entre 2005 et 2006. Comment, en vous vantant de réaliser des embauches, conserver une masse salariale au même niveau en 2006 qu'en 2005 ? 23 593 251 € au budget 2005 pour 23 647 632 pour

2006, soit une augmentation de 54 381 €. Comment ces 0,23 % d'augmentation prennent-ils en compte l'augmentation du point d'indice ? Comment ces 0,23 % d'augmentation prennent-ils en compte la promotion des agents ? Cette stagnation pourrait refléter une maîtrise des dépenses, mais votre discours politique sur le sujet ne permet pas de le penser, et laisse plutôt entrevoir une stagnation des évolutions de carrière des personnels. Si la masse salariale n'évolue que de 0,23 %, on peut remarquer que le budget consacré à la communication de la mairie passe de 175 214 € à 193 304 €, soit une augmentation de 10,3 %... C'est donc le 2^e poste de fonctionnement qui augmente de 10 % avec celui des fêtes et cérémonies (que vient de pointer du doigt Monsieur Legrand).

Nous remarquons aussi que l'équilibre du budget de fonctionnement se fait grâce à la DGF communautaire (500 000 €). Si l'intercommunalité n'avait pas été faite, comment auriez-vous trouvé l'équilibre cette année ? Equilibre qui se fait notamment aux dépens des entreprises bezonnaises, puisqu'elles vont voir augmenter, du fait de l'intercommunalité, la taxe professionnelle de plus de 15 %.

Je terminerai par un mot sur les associations. Nous sommes étonnés du caractère arbitraire de l'attribution des subventions municipales aux associations.

Certaines vont toucher moins que ce qu'elles ont demandé (l'ARAC, les Triolets, la CFDT, ...).

D'autres vont toucher moins que ce qu'elles avaient obtenu en 2005 (BASIC). D'autres ne vont rien toucher alors qu'elles avaient touché en 2005 et fait une demande pour 2006 (la CGC).

D'autres encore vont toucher une subvention alors qu'elles n'ont rien demandé ! (le Comité de jumelage ou le Secours populaire).

Au vu de ces éléments, qui ne sont, je le rappelle, qu'une partie des incohérences de ce budget, vous l'aurez compris, mon groupe votera contre ce budget. Nous voterons contre sur sa forme. Nous voterons contre sur son fond. Nous ne voterons pas contre par principe, mais bien de manière sincère et motivée.

M. le maire estime que M. Gibert ne tient pas compte de la présentation faite du budget ; s'agissant des perspectives pour le budget supplémentaire, liées en particulier à la mise en place de la communauté d'agglomération, il rappelle la nécessité d'avoir une vision annuelle des réalisations sur la commune. Il s'insurge contre la déclaration de non sincérité du document alors que tant d'efforts sont faits pour donner aux élus le détail des comptes. S'agissant de la masse salariale il rappelle qu'elle est maîtrisée grâce en partie aux nouvelles technologies et à la rationalisation des tâches ; il rappelle qu'elle ne se produit pas aux détriments des employés de la commune qui ont vu leur régime indemnitaire progresser sensiblement. Il regrette également le retard pris par Argenteuil dans la création de l'agglomération qui a privé les bezonnais de ressources considérables (environ 1 million d'euros /an). Il regrette aussi que M Gibert ne pointe pas les méfaits financiers comme sociaux des politiques nationales dont on trouve pourtant une trace directe dans le budget communal.

M. le maire indique que l'association Basic qui œuvre pour la solidarité internationale a eu 10 000 € pour le démarrage de l'association l'an dernier et que cette année une telle somme exceptionnelle ne se justifiait pas. Il souligne l'engagement de la ville sur la solidarité. Il revient sur le développement durable pour expliquer que le travail doit être mené sur le fond, concerner nombre d'actions communales ; ce faisant, il trouve sa traduction budgétaire dans les différentes opérations pour l'essentiel. Il rappelle que l'intervention de la commune sur ces 2 questions bénéficie maintenant de l'apport d'un chargé de mission.

M. Ourmières précise que les associations doivent effectuer une demande pour obtenir une subvention et fournir certaines pièces. Celles qui n'auraient pas fourni un dossier complet auront à le faire ; rappelant que le mouvement associatif repose en général sur le

bénévolat, il convient cependant de ne pas faire une application bureaucratique de règles qui n'auraient pas de caractères obligatoires, d'agir avec intelligence et discernement pour aider à la vie associative. Concernant la préparation du budget, affirmant à son tour la sincérité du document, il rappelle le travail des commissions et souvent l'unanimité des décisions.

DOSSIER 5 - CONVENTION REGION/CAISSE DES DEPOTS – prêt à 0% IMMEUBLE 13/15 RUE EDOUARD VAILLANT

M. Gibert : Vous connaissez mon point de vue sur la situation du logement social dans notre pays et dans notre ville.

Il est impératif que toutes les villes de France respectent au plus vite la loi SRU afin de pallier à la carence de logements sociaux.

Pour ce qui est de la situation de notre ville, je reste attaché à l'idée que notre offre en logements sociaux est grandement suffisante, puisque plus d'une famille bezonnaise sur 3 bénéficie d'un logement social. Vous me répondrez sans doute comme de coutume : il reste des demandes de logement insatisfaites. Mais il en sera toujours ainsi : le jour où toutes les demandes actuelles seront satisfaites, de nouvelles se seront constituées.

Alors, si la recherche d'un prêt à 0 % est évidemment une bonne chose, sa destination ne nous paraît pas judicieuse.

En votant contre la sollicitation de ce dispositif régional, nous entendons voter contre la réalisation d'un immeuble de 30 logements sociaux rue Edouard Vaillant.

M. Calabuig, après avoir rappelé le caractère dramatique de la situation du logement dans la région, indique constater que ceux qui disent vouloir limiter à 20 % uniquement le nombre de logements sociaux dans les communes sont les mêmes qui ne respectent ce quota. Ce sont ceux qui ne construisent pas de logements aidés

M. Le maire rappelle que la ville œuvre pour la dignité des personnes en difficulté sociale, pour les aider à reprendre pied. Alors que certaines villes, sous prétexte de mixité sociale, veulent chasser les couches populaires, il s'agit à Bezons de les épauler pour les aider à mieux vivre ; dans ce cadre, disposer d'un logement est un élément essentiel. Il souligne qu'à Bezons, le ratio 40% de logements sociaux/60 % de logements privés aujourd'hui constaté sera maintenu avec ce programme. Il indique que les logements sociaux permettent de reloger des personnes, entre autres, qui ont connu l'habitat insalubre dans le privé. Il rappelle également que la réalisation de logements locatifs s'oppose souvent à la main mise de marchands de sommeil sur des immeubles privés de mauvaises qualité

M. Gibert répond à M. le maire : On ne peut pas, comme vous le faites, résumer l'habitat privé aux « marchands de sommeil »... Le choix n'est pas à faire entre l'habitat social ou les marchands de sommeil : l'immense majorité de l'habitat privé est grandement respectable.

DOSSIER 15 - MARCHES PUBLICS – APPEL D'OFFRES STADE AUGUSTE DELAUNE

M. Gibert : Je me contenterai de redire ce que j'ai déjà dit lors de la commission : je trouve incohérent et étrange de réaliser la première année le terrassement du seul terrain de football et de prévoir pour 2007 le terrassement de la piste d'athlétisme située tout autour du stade.

Que la réalisation se fasse en 2 temps est une chose. Mais faire le terrassement en 2 temps en est une autre.

M Trouvé, rappelant la discussion de la commission, précise que les fondations ne sont pas de même nature